



# Les peintres dans la cité

Petites Cités de Caractère®  
de la Mayenne

Édition 2024

[www.petitescitesdecaractere.com](http://www.petitescitesdecaractere.com)





# Règlement 2024 de la journée de concours

## « LES PEINTRES DANS LA CITE »

Le concours « Les peintres dans la cité » (*anciennement « Les peintres dans la rue »*) est organisé par l'association Petites Cités de Caractère® de la Mayenne, en partenariat avec les communes organisatrices. Le concours porte sur le patrimoine et le paysage de la commune. Il est ouvert à tous, petits et grands, nouveaux talents et peintres confirmés. Le défi est simple : réaliser une œuvre sur place en une journée !

Créé en 1975 en Bretagne, le concept des Petites Cités de Caractère® est né de la volonté de regrouper en réseau des communes ayant un patrimoine remarquable et souhaitant le sauvegarder. À travers une charte nationale, les Petites Cités de Caractère® s'engagent à proposer à la découverte de tous un patrimoine remarquable, valorisé et animé, le tout dans une démarche d'accueil de qualité du visiteur. Le réseau des Petites Cités de Caractère® des Pays de la Loire a vu le jour en 1997 et compte aujourd'hui 46 communes engagées dans la démarche. Découvrez-les sur [www.petitescitesdecaractere.com](http://www.petitescitesdecaractere.com)

### Les dates de l'édition 2024 de la journée « Les peintres dans la cité »

- **5 mai** : Saint-Denis-d'Anjou
- **25 mai** : Craon
- **2 juin** : Lassay-les-Châteaux
- **16 juin** : Parné-sur-Roc
- **14 juillet** : Chailland
- **27 juillet** : Saulges
- **15 août** : Saint-Pierre-sur-Erve

### Modalités d'inscription aux concours locaux

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des différents organisateurs auprès desquels vous pourrez vous renseigner et retourner votre bulletin :

- **Saint-Denis-d'Anjou** : Anaëlle Grosbois / Office de tourisme - 2 Grande Rue - 53290 Saint-Denis-d'Anjou / 02 43 70 69 09 / [officedetourismesda@gmail.com](mailto:officedetourismesda@gmail.com)
- **Craon** : Tiffany Rougelin / Mairie - BP 74 - 53400 Craon / 02 43 06 99 08 / [communication@ville-craon53.fr](mailto:communication@ville-craon53.fr)
- **Lassay-les-Châteaux** : Elisa Durand / Mairie - 53110 Lassay-les-Châteaux / 02 43 04 67 20 / [peintres2024@lassay-les-chateaux.fr](mailto:peintres2024@lassay-les-chateaux.fr)
- **Parné-sur-Roc** : Jean-Luc Guédon / Mairie – 53260 Parné-sur-Roc / 07 80 02 23 34 / [guedon.sylvaine@orange.fr](mailto:guedon.sylvaine@orange.fr)
- **Chailland** : Virginie Lépine / Mairie – 43 rue de Saint-Hilaire – 53420 Chailland / 02 43 02 70 11 / [communicationchailland@gmail.com](mailto:communicationchailland@gmail.com)
- **Saulges** : Véronique Petit-Uzac / Tourisme et Patrimoine / [tourisme.patrimoine.saulges@orange.fr](mailto:tourisme.patrimoine.saulges@orange.fr) - 06 25 68 47 15
- **Saint-Pierre-sur-Erve** : Antoine Josset / Comité des fêtes / Rue du Haut Bourg – 53270 Saint-Pierre-sur-Erve / 06 47 13 35 29 / [president@cdf.saint-pierre-sur-erve.org](mailto:president@cdf.saint-pierre-sur-erve.org)

#### Article 1 - Modalités de participation

La participation est gratuite.

L'inscription des peintres se fait par réservation ou le jour même dans chaque petite cité.

#### Article 2 - Déroulé de la journée

L'accueil des artistes se fait entre 8h00 et 10h30 selon les communes (contact auprès des mairies ou des offices de tourisme pour les heures et lieux de rendez-vous).

Les artistes sont invités au repas du midi, les accompagnateurs pourront déjeuner moyennant une participation avec inscription préalable et paiement avant 10 h à l'inscription.

A partir de 17 h, les œuvres seront exposées sans encadrement, ni sous-verre, ni signées.

### Article 3 - Réalisation de l'œuvre

A leur arrivée, les artistes devront présenter un support vierge qui sera daté et authentifié au dos par l'organisateur.

Les fournitures et supports sont à la charge de l'artiste.

Les sujets, compositions et choix de supports sont libres mais devront avoir un rapport direct avec la commune et faire preuve d'originalité.

Les œuvres devront être exécutées sur le territoire de la commune, dans un lieu ouvert au public.

L'artiste admettra que le public puisse assister à son travail.

Il est possible de travailler d'après une photo ou une carte postale du lieu. Chaque artiste utilise la technique de son choix.

Tous les formats sont admis. Le dessin sur sol est autorisé, dans la limite de 2mx2m et uniquement avec des produits délébiles.

### Article 4 - Jury et prix

Le jury sera composé de 6 personnes minimum dont, si possible, au moins un représentant des Petites Cités de Caractère extérieur à la commune et un artiste semi-professionnel voire professionnel.

Les prix attribués par les jurys de chaque Petite Cité de Caractère sont harmonisés. Ils doivent permettre l'émergence de nouveaux talents.

Le jury attribuera les prix suivants :

- **le Prix des Petites Cités de Caractère** (récompense de 150 € décernée par l'association départementale), dont le jury est composé d'élus de la commune, des PCC 53, de partenaires... Le prix peut être décerné à une toile déjà primée, sauf le prix du public
- **le Prix du public** : il ne peut pas avoir ou recevoir d'autre prix
- **le Prix Aquarelle** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix Huile** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix Autres techniques** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Nouveau Talent + Prix Peintre Confirmé)
- **le Prix enfant** : 1 seul si peu de participants, 2 si assez de participants (Prix Enfant + Prix Jeune)

Aucun peintre ne pourra recevoir, deux années de suite, le même prix dans la même commune.

### Article 5 - Exposition des œuvres primées à l'issue de la saison

A l'issue de la saison, les œuvres primées font l'objet d'une exposition finale dans l'une des Petites Cités de Caractère. En 2024, l'exposition aura lieu à la mairie de Parné-sur-Roc du samedi 21 septembre (Journées Européennes du Patrimoine) au dimanche 6 octobre 2024 (vernissage le samedi 21 septembre à 10h30).

En vue de l'exposition finale, le peintre primé s'engage à :

- Repartir avec sa toile à l'issue du concours
- Encadrer sa toile, apposer au dos une étiquette indiquant son nom et la commune dans laquelle il a été primé puis l'emballer dans un emballage réutilisable en prévision du démontage de l'exposition.
- Ramener sa toile ainsi préparée, soit dans la commune dans laquelle il a été primé, soit directement dans la commune d'exposition :



Petites Cités de Caractère® de la Mayenne  
39 rue Mazagran  
53000 Laval  
[mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com](mailto:mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com)



2 prix « Coup de cœur » seront récompensés lors du vernissage de l'exposition par 2 votes : le vote du public et le vote d'un jury composé d'élus, de partenaires culturels et institutionnels.

Suite à l'exposition, le peintre s'engage OBLIGATOIREMENT à récupérer son œuvre à Parné-sur-Roc le lendemain de la clôture (lundi 7 octobre) ou dans la commune où il a été primé. S'il a été primé dans plusieurs communes, il choisira la commune dans laquelle il souhaite retirer ses œuvres et devra le préciser AU PLUS TARD le 15 septembre. AUCUNE DEROGATION A CETTE REGLE.

### **Article 6 - Responsabilité**

La participation à cette journée engage la responsabilité individuelle de chaque artiste. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Aucun recours ne pourra avoir lieu contre les organisateurs, même en cas d'accident, de vol ou de dégradation. **Le participant accepte de laisser libre de droit à exploiter l'image de ses œuvres ainsi que lui en train de produire son œuvre**, ce pour toutes les publications de la commune, de l'association des Petites Cités de Caractère ® de la Mayenne, de l'association des Petites Cités de Caractère ® des Pays-de-la-Loire et de l'association des Petites Cités de Caractère ® France.

### **Article 7**

Le concours pourra être annulé par les organisateurs, notamment en cas d'intempérie.

### **Article 8**

En s'inscrivant au concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.



**Petites Cités de Caractère® de la Mayenne**  
39 rue Mazagran  
53000 Laval  
[mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com](mailto:mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com)



## Bulletin d'inscription

### Journée de concours « LES PEINTRES DANS LA CITÉ »\*

Commune organisatrice : ..... Date du concours : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Catégorie choisie :

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aquarelle nouveau talent         | <input type="checkbox"/> Aquarelle peintre confirmé         |
| <input type="checkbox"/> Huile nouveau talent             | <input type="checkbox"/> Huile peintre confirmé             |
| <input type="checkbox"/> Autres techniques nouveau talent | <input type="checkbox"/> Autres techniques peintre confirmé |
| <input type="checkbox"/> Enfant                           | <input type="checkbox"/> Jeune                              |

**Je m'engage à participer au concours « Les peintres dans la cité », je déclare avoir pris connaissance du règlement de ce concours et m'engager à l'accepter intégralement, y compris en ce qui concerne l'exposition des œuvres et leur image.**

J'accepte également d'être photographié pendant le déroulement du concours et de laisser libres de droit les clichés.

Fait le....., à.....

Signature obligatoire  
(Pour les mineurs, signature des parents)

\* Anciennement « Les peintres dans la rue »



**Petites Cités de Caractère® de la Mayenne**  
39 rue Mazagran  
53000 Laval  
[mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com](mailto:mayenne@petitescitesdecaractere-pdl.com)

